

## Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006

Page 1 sur 9

No. FDS: 357732

V002.1 Révision: 31.12.2012

Date d'impression: 12.06.2014

TEROSON MS 9120 SF GY known as Terostat 9120 SuperFast Grey

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

TEROSON MS 9120 SF GY known as Terostat 9120 SuperFast Grey

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Mastic monocomposant pour joints

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel & Cie. AG Adhesive Technologies Salinenstrasse 61 4133 Pratteln

Suisse

Téléphone: +41 (61) 825 7000 Fax: +41 (61) 825 7303

ua-productsafety.de@henkel.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique (24h / 7jours): +41 44 251 51 51 ou 145 (Suisse et Liechtenstein).

## **SECTION 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Classification (CLP):

Il n'y a pas de données.

## **Classification (DPD):**

Aucune classification nécessaire.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

## Éléments d'étiquetage (CLP):

Il n'y a pas de données.

### Éléments d'étiquetage (DPD):

Produit non soumis à étiquetage selon la dernière version en vigueur de la Directive générale CE de classification des préparations.

### Indications additionnelles:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

## 2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

## **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

Description chimique générale:

Mastic d'étanchéité

Substances de base pour préparations:

Polyol

## Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N°	Teneur	Classification
	d'enregistrement REACH		
Phosphate de triéthyle 78-40-0	201-114-5	< 10 %	Irritation oculaire 2 H319 Toxicité aiguë 4; Oral H302
Triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	220-449-8	< 5 %	Liquides inflammables 3 H226 Toxicité aiguë 4; inhalation H332

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations" Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

## Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Phosphate de triéthyle 78-40-0	201-114-5	< 10 %	Xn - Nocif; R22
Triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	220-449-8	< 5 %	Xn - Nocif; R10, R20

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R , voir chapitre 16 'autres informations'. Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

## **SECTION 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver à l'eau courante et au savon. Soin de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau,ne pas faire vomir, consulter un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Il n'y a pas de données.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Moyens d'extinction

## Moyens d'extinction appropriés:

Tous les moyens d'extinction usuels sont adéquats.

### Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie .

## 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage. Porter un équipement de sécurité.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer mécaniquement.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil au chapitre 8.

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Températures conseillées: entre + 5 °C et + 35 °C

protèger absolument contre l'irradiation du soleil et les températures  $> 50^{\circ} \text{C}$ 

Stocker dans un endroit frais et sec.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mastic monocomposant pour joints

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

## Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour

Suisse

aucun(e)

## **Predicted No-Effect Concentration (PNEC):**

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio	Valeur				Remarques
		n					
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	Eau douce					0,34 mg/L	
triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	Eau salée					0,034 mg/L	
triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	Eau (libérée par intermittence)					3,4 mg/L	
triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	STP					110 mg/L	
triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	Sédiments (eau douce)				0,27 mg/kg		
triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	Sédiments (eau salée)				0,12 mg/kg		
triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	terre				0,046 mg/kg		

## **Derived No-Effect Level (DNEL):**

Nom listé	Application Area	Route of Exposure	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	salarié	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,69 mg/kg p.c. /jour	
triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		4,9 mg/m3	
triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		26,9 mg/kg p.c./jour	
triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		93,4 mg/m3	
triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,3 mg/kg p.c. /jour	
triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1,04 mg/m3	
triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,3 mg/kg p.c. /jour	

## Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

## 8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

## Protection respiratoire:

Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.

#### Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR; >=1 mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR; >=1 mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que, dans la pratique, la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Lunettes de protection

Protection du corps:

Porter un équipement de sécurité.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Utiliser seulement des protections individuelles homologuées CE, selon le règlement n° 819 du 19 Août 1994.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Pâte

pâteux Gris

Odeur caractéristique

seuil olfactif Il n'y a pas de données / Non applicable

pH Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition Il n'y a pas de données / Non applicable
Point d'éclair Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de décomposition Il n'y a pas de données / Non applicable

Température de décomposition II n'y a pas de données / Non applicable Pression de vapeur II n'y a pas de données / Non applicable

Densité 1,48 g/cm3 (20 °C (68 °F))

Densité en vrac Il n'y a pas de données / Non applicable

Viscosité 250 Pas

(; 20 °C (68 °F))
Viscosité (cinématique)
Propriétés explosives

Il n'y a pas de données / Non applicable
Il n'y a pas de données / Non applicable

Toprietes explosives If if y a pas de doiniées / N

Solubilité qualitative Insoluble

(20 °C (68 °F); Solv.: Eau)
Température de solidification
Point de fusion

Il n'y a pas de données / Non applicable
Il n'y a pas de données / Non applicable

Inflammabilité

Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité

Il n'y a pas de données / Non applicable

Limites d'explosivité

Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau

Il n'y a pas de données / Non applicable
Il n'y a pas de données / Non applicable
Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur

Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes

Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

## 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

## 10.4. Conditions à éviter

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

## Informations générales sur la toxicologie:

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Phosphate de triéthyle 78-40-0	non irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

## Lésions oculaires graves/irritation oculair:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Phosphate de triéthyle 78-40-0	Category II	24 h	lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

## Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'applicatio n	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Phosphate de triéthyle 78-40-0	NOAEL=100 mg/kg	oral : gavage	28 days (4 weeks) daily	rat	EU Method B.7 (Repeated Dose (28 Days) Toxicity (Oral))

## **SECTION 12: Informations écologiques**

## Informations générales:

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

## 12.1. Toxicité

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Nombreuses	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type			d'expositio		
			toxicologiqu	n		
			es			
Phosphate de triéthyle	LC50	> 100 mg/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline
78-40-0						203 (Fish, Acute
						Toxicity Test)
Phosphate de triéthyle	EC50	900,8 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new	
78-40-0					name: Desmodesmus	
					subspicatus)	
Triméthoxyvinylsilane	LC50	191 mg/l	Fish	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline
2768-02-7						203 (Fish, Acute
	ļ	i				Toxicity Test)
Triméthoxyvinylsilane	EC50	> 100 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline
2768-02-7						202 (Daphnia sp.
						Acute
						Immobilisation
			]			Test)
Triméthoxyvinylsilane	EC50	> 100 mg/l	Algae	72 h		OECD Guideline
2768-02-7						201 (Alga, Growth
						Inhibition Test)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses	Résultat	Parcours	Dégradabilité	Méthode
No. CAS		d'application		
Phosphate de triéthyle	dans les conditions du	aérobie	0,5 %	OECD Guideline 301 D (Ready
78-40-0	test, pas de			Biodegradability: Closed Bottle
	biodégradation d'observée			Test)

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcen-tration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Phosphate de triéthyle 78-40-0	0,8					

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB
Triméthoxyvinylsilane	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
2768-02-7	Très Bioaccumulable (vPvB).

## 12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Les codes de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais en majeure partie à leur origine. Ils peuvent être demandés au fabricant.

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

## **SECTION 14: Informations relatives au transport**

## 14.1. Numéro ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

## 14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC 0 %

(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

## **SECTION 16: Autres informations**

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R10 Inflammable.

R20 Nocif par inhalation.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

### Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.